

Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie

Presque tous les programmes qui ont été présentés visaient au même objectif. Il y a seulement quelques mois, le gouvernement actuel, avec l'appui de l'opposition officielle, a parlé d'aménager un oléoduc devant transporter le pétrole vers le sud, de la baie Prudhoe aux États-Unis, au coût de 6 ou 8 milliards de dollars. Le gouvernement est prêt à étudier les demandes pour la construction de l'oléoduc de la vallée du Mackenzie devant transporter le gaz du delta du Mackenzie aux États-Unis. Certaines compagnies américaines ont déjà versé des paiements d'avance sur ce gaz. Elles ont avancé 75 millions de dollars à la Panarctic, société dans laquelle le gouvernement a une part d'intérêt de 45 p. 100, afin de s'approprier le gaz.

Nous exportons de l'électricité. Nous allons expédier de plus en plus d'uranium. Nous exportons de la houille blanche. Si nous faisons face maintenant à une crise, n'oublions pas que les multinationales sous contrôle étranger total ou partiel nous y ont conduits.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Elles ont décidé que le prix qu'elles paieraient pour nos produits, et elles nous feraient payer le privilège d'utiliser nos propres produits, serait le plus élevé qu'elles pourraient obtenir sur le marché mondial. Il y a eu deux barèmes de prix au Canada. Nous avons eu le prix de Chicago, prix du centre-ouest des États-Unis ou le prix officiel du golfe qui se base sur les prix du Texas et de la Louisiane. Les multinationales ont fixé les prix que nous payons.

Ce n'est que le 4 septembre que le gouvernement a pris son courage à deux mains, je le félicite d'ailleurs de l'avoir fait, et a décidé de protéger les Canadiens contre la hausse catastrophique des prix mondiaux du pétrole. Nous avons bloqué les prix du pétrole brut canadien jusqu'au 31 janvier. Nous avons imposé une taxe à l'exportation pour combler la différence entre le prix canadien et le prix du marché à Chicago; ces recettes seront consacrées à l'exploitation des ressources pétrolières du Canada. J'ai déjà dit en Chambre que je favoriserais certainement le remboursement de cette taxe aux provinces productrices de pétrole à condition que ces crédits servent à l'exploitation des sables et schistes bitumeux, pour que ces ressources soient exploitées par des Canadiens, pour les Canadiens et sous la direction de Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Au Canada, nous avons une politique pétrolière conçue par l'industrie pétrolière, pour l'industrie pétrolière et dont le but est d'enrichir cette industrie. Nous nous trouvons dans une situation où nos réserves de pétrole s'épuisent rapidement. Nous avons atteint un sommet en 1972, année où nos réserves de pétrole ont commencé à décroître pour la première fois de notre histoire. Il nous reste probablement 10 ans pour nous attaquer à mettre en valeur d'autres sources de pétrole, de préférence les sables bitumeux de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Ma critique à l'égard de cette loi porte sur le fait que, bien que le ministre présente un mécanisme nécessaire à la répartition de nos approvisionnements, il n'a pas encore formulé une politique qui nous garantisse des approvisionnements pour maintenant et pour l'avenir. Il n'a pas non plus énoncé sa politique quant aux mesures que le gouvernement entend prendre pour protéger le consommateur canadien contre la hausse des prix dans le monde. Il ne faut pas nous faire d'illusions, monsieur l'Orateur, et

[M. Douglas.]

penser que la situation actuelle de l'énergie est de courte durée.

● (1640)

Je pense que c'est l'autre soir, à la télévision, que le député conservateur de Calgary-Sud (M. Bawden) a commenté la déclaration de M. Shaheen selon laquelle la raffinerie de Come-By-Chance à Terre-Neuve fournirait 100,000 barils par jour en disant que cela mettait fin à la crise de l'énergie. Non, monsieur l'Orateur, elle n'est pas terminée. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources semble dire parfois que la crise de l'énergie est due uniquement au conflit israélo-arabe et que nos problèmes prendraient fin si cette guerre se terminait. Nos problèmes seraient moins graves mais ils ne seraient pas terminés pour autant.

La demande croissante de pétrole à travers le monde, le fait que les États-Unis ont dû augmenter leurs importations de pétrole de 31½ p. 100 l'année dernière, le fait que les réserves disponibles dans notre propre pays sont utilisées à un rythme alarmant tout comme nos ressources de gaz naturel, tout cela indique que nous nous dirigeons vers une crise. J'estime que si la diminution actuelle de nos réserves de pétrole se poursuit à son rythme actuel, d'ici 1978 ou 1979, le pays devra faire face à une crise encore plus grave qu'aujourd'hui à moins que nous utilisions le pétrole des sables bitumineux. J'estime donc que le gouvernement doit bien préciser les deux points suivants: d'abord, le principe sur lequel se fonde la répartition des ressources et deuxièmement le barème des prix qu'il a l'intention d'appliquer.

Voyons d'abord le premier point. A l'heure actuelle, il n'y a pas de pénurie de pétrole dans l'ensemble du Canada; nous produisons plus de pétrole que nous n'en utilisons. Notre seul problème c'est que nous n'avons pas de système pour acheminer le pétrole de l'Ouest vers l'Est canadien et que dans certaines régions nous n'avons pas les raffineries voulues pour produire les distillats et mazout raffiné dont nous avons besoin. Pour cette raison il faudra instaurer un système quelconque de répartition de façon qu'il n'y ait pas de surplus dans certaines régions tandis qu'il y a pénurie dans d'autres. Je ne vois rien de prévu dans la loi que nous étudions pour assurer une distribution équitable. Je sais qu'on a parlé de distribuer les approvisionnements d'après la position actuelle du marché. Toutefois, si on le fait, un tas de petites entreprises indépendantes devront fermer leurs portes et c'est déjà fait pour un bon nombre d'entre elles.

Lorsque la production canadienne de pétrole était excédentaire, les grosses compagnies étaient ravies d'avoir les petits indépendants pour les débarrasser de leurs excédents et les écoulent à moindre prix à condition de ne pas utiliser de marque commerciale. Ces indépendants remplissaient une fonction utile du point de vue du cartel pétrolier. Mais, depuis un an ou deux, à mesure que le pétrole se faisait rare, les petits indépendants ont été lentement étranglés. Je pourrais vous fournir une liste de petites entreprises indépendantes qui ont été mises au pied du mur, de détaillants indépendants qui ont été forcés de fermer leurs portes.

J'espère qu'avant l'adoption de ce bill, nous parviendrons à y insérer une disposition garantissant que les grossistes, les courtiers et les détaillants indépendants auront leur part du pétrole disponible. Il ne faut pas qu'ils dépendent du marché actuel car, depuis un an ou deux, ils sont dans une situation particulièrement injuste. Il faut veiller à ce que ces indépendants aient un traitement